



REGLEMENT
DROITS DE JEU GOLF
GOLFS PARTENAIRES

INTRODUCTION : La section golf de l'UDSP 40 met à disposition de ses adhérents des droits de jeu d'entraînement négociés avec des golfs partenaires.

Licence de l'année en cours obligatoire

GOLF DE HOSSEGOR :

50 GF négociés

Index inférieur à 36

Période d'utilisation (à respecter scrupuleusement)

- Du 01/01/2024 au 06/04/2024
- Du 29/04/2024 au 08/07/2024
- Du 02/09/2024 au 31/12/2024
(Hors jours fériés et ponts)

Prix adhérents :

- Membres actifs : 20€
- Membres associés : prix négocié

Mode de réservation :

- Acheter des droits de jeu à la section
- Récupérer les tickets nominatifs et numérotés (prévoir le délai de récupération avant réservation)
- Possibilité de réserver 72h avant le départ souhaité au golf par téléphone en indiquant que vous êtes adhérents à la section golf UDSP40.
- Ouverture des réservations à 09h00
- Jusqu'à 4 joueurs sur un jour
- Nouvelle réservation à partir de 12H00 le jour d'une réservation en cours.
- Vous présenter à l'accueil du golf muni de votre ticket à remettre à l'accueil
- Suivre les consignes de l'accueil du golf
- RESTER COURTOIS

GOLF DE MONT DE MARSAN :

Actuellement prix négocié pour les sapeurs pompiers à 45€.

Ce règlement évoluera au fil des négociations avec les golfs.

Le responsable de la section

A black rectangular box containing a white handwritten signature, likely of the section responsible.

